sajatim.
agence conseil immobilier

Barème des honoraires
IMMOBILIER RÉSIDENTIEL

Numéro de carte professionnelle : CT CCI Toulon n° CPI 8305 2018 000 029 323 (transaction sur immeubles et fonds de commerce). Dans un souci de protection absolue de notre clientèle, il n'est reçu aucun fonds, hormis les honoraires. Non détention de fonds et sans garantie financière.
Assurance RC Pro : RCP SERENIS ASSURANCES n° VD 7.000.001/000668/21710 63 chemin Antoine Pardon 69814 TASSIN CEDEX.

Honoraires pour une transaction (calculé sur le prix de vente) à la charge de l'acquéreur :

Honoraires	Valeur du prix de vente
9,0 % TTC (minimum de 6.000 €)	Jusqu'à 100.000 €
7,0 % TTC	de 100.001 à 250.000 €
5,0 % TTC	de 250.001 à 500.000 €
4,7 % TTC	de 500.001 à 700.000 €
4,5 % TTC	de 700.001 à 900.000 €
4,2 % TTC	de 900.001 à 1.100.000 €
4,0 % TTC	de 1.100.001 à 1.300.000 €
3,6 % TTC	1.300.001 € et +

Honoraires pour un avis de valeur :

Type de biens	Prix
Appartement	150 € TTC
Maison jusqu'à 120 m^2	200 € TTC
Maison à partir de 121 m^2	300 € TTC

Si un mandat de vente est signé avec l'agence, les honoraires pour avis de valeur sont offerts.

Précisions :

- **Information concernant l'exercice du droit de rétractation** (Art. L121-21 du Code de la Consommation) : « Le consommateur dispose d'un délai de 14 j pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision. Le délai mentionné au 1er alinéa du présent article court à compter du jour :de la conclusion du contrat… » (extrait).
- **Loi Informatique et Liberté** : afin d'être en conformité avec la Loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés des personnes, l'agence SAJATIM s'engage à leur garantir un droit d'accès et de rectification sur les données personnelles les concernant. Ces personnes peuvent à tout moment exercer ce droit en contactant l'agence. Sajatim a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés), enregistrée sous le n° 1798255.
- **Médiateur** : Le consommateur peut saisir le médiateur SNPI à l'adresse suivante : Association MEDIMMOCONSO, 1 Allée du Parc de Mesemena - Bât A - CS25222 - 44505 LA BAULE CEDEX ; Site internet : https://medimmoconso.fr/adresser-une-reclamation/

SARL SAJATIM
Espace Coralia A – 424, avenue de Lisbonne – 83500 La Seyne sur Mer
RCS : Toulon B 788 593 697 – SIRET : 788 593 697 00014

sajatim.
agence conseil immobilier

Barème des honoraires
IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Cession de droit au bail et de fonds de commerce, location avec droit d'entrée

Honoraires	Valeur de la transaction	À la charge du
5.000 € TTC	Jusqu'à 50.000 €	Cessionnaire
9 % HT	de 50.001 à 110.000 €	
8 % HT	de 110.001 à 150.000 €	
7 % HT	de 150.001 à 300.000 €	
6 % Ht	au-dessus de 300.001 €	

Vente de Locaux commerciaux, Locaux professionnels, Entrepôts, Locaux industriels, Immeubles de rapport, Bureaux

Honoraires	Valeur de la transaction
6,0 % HT	Jusqu'à 400.000 €
5,5 % HT	de 400.001 à 1.000.000 €
5,0 % HT	de 1.000.001 à 2.000.000 €
4,0 % HT	au-dessus de 2.000.001 €

Location de locaux commerciaux, Locaux professionnels, Entrepôts, Bureaux

- Forfait minimum : 1.500 € HT
- 30 % HT partagé entre le Bailleur et le Preneur :
 - 15 % HT maximum du loyer annuel HT/HC à la charge du bailleur ;
 - 15 % HT maximum du loyer annuel HT/HC à la charge du Preneur.

Établissement d'un avis de valeur simple : 500 € HT

Établissement d'un dossier d'évaluation : 1.500 € HT

SARL SAJATIM
Espace Coralia A – 424, avenue de Lisbonne – 83500 La Seyne sur Mer
RCS : Toulon B 788 593 697 – SIRET : 788 593 697 00014